

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ils ont passé le permis AM

En partenariat avec les services de la Préfecture, quatre jeunes de L'IME de la Somme et quatre autres de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont passé sur deux jours le permis AM (ancien Brevet de sécurité routière), dédié à la conduite des scooters à partir de 14 ans ou à la voiturette sans permis pour les plus de 16 ans. Le précieux sésame leur a été remis mercredi au stade de la Licorne, en présence notamment des parents. « *Cela va me permettre d'être autonome dans la recherche d'un emploi, d'être plus mobile* », confie un des jeunes.